

Commission thématique « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques »

Vendredi 29 mai 2015 – Bonneuil-en-France

Commission présidée par Monsieur Gilles Ménat, Maire adjoint Baillet-en-France

Participants

Liste des participants de la Commission « Aménagement » en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- Rappel de la démarche et présentation des objectifs de la journée
- Présentation du scénario « sans SAGE » et débat
- Elaboration des scénarios contrastés thématiques (en lien avec la commission "Aménagement et risques liés à l'eau")
 - ✓ Rôle des scénarios contrastés
 - ✓ Présentation des hypothèses de travail
 - ✓ Constitution des groupes de travail
- Travail en ateliers
- Restitution des ateliers et discussion
- Synthèse et conclusion de la journée

Cette réunion de la commission « aménagement et risques liés à l'eau » s'inscrit dans la phase « Tendances et scénarios » du SAGE. Le travail réalisé à cette occasion, et qui fait l'objet de la restitution ci-dessous, constitue le socle à partir duquel seront établis les scénarios contrastés du SAGE.

Pour rappel, la phase « Tendances et scénarios » est une démarche prospective qui permet de :

- Construire des scénarios contrastés pour poser le choix ultérieur de la stratégie du SAGE
- Envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic
- Faire émerger une vision d'ensemble à long terme, cohérente et lisible, pour donner à voir la plus-value du SAGE
- Clarifier et poser les choix locaux pour mobiliser les acteurs
- Distinguer la phase d'analyse de la phase de décision

Organisation et déroulement de la commission « Aménagement et risques liés à l'eau »

- Préalablement aux trois commissions thématiques (« aménagement et risques liés à l'eau », « qualité de l'eau », « milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau »), **le Groupement d'étude a établi une première version du scénario « sans SAGE », qui offre une vision du territoire sur les 15 à 20 prochaines années dans un contexte « sans SAGE »**, c'est-à-dire sans efforts supplémentaires de prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et sans coordination des différentes politiques publiques, et permet d'évaluer les conséquences sur les enjeux révélés dans le diagnostic. Ce Scénario, qui n'est de fait pas le plus probable, constitue un référentiel pour évaluer sur le long terme la plus-value du SAGE.

- La Commission « Aménagement et risques liés à l'eau » était organisée en 3 temps :

- dans un 1^{er} temps une **présentation du scénario « sans SAGE »** par le Bureau d'études ASca (qui a fait l'objet d'un diaporama joint au présent compte-rendu) suivi d'un débat ;
- dans un 2^{ème} temps un **travail en atelier sur des hypothèses contrastées thématiques** (en s'appuyant sur des hypothèses de travail proposées par le bureau d'études) ;
- puis pour finir, une **restitution du travail en atelier** et une **conclusion** de la journée.

Ce compte-rendu propose une synthèse des principaux échanges de cette commission thématique.

Restitution des échanges

1. PRESENTATION DU SCENARIO « SANS SAGE » ET DEBAT

Le scénario sans SAGE part de l'hypothèse théorique d'une absence d'efforts supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Ce scénario sans SAGE donne une image projetée en 2030 qui montre le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés et justifie ainsi l'existence d'un SAGE.

LES ELEMENTS QUI ONT ETE DEBATTUS SUITE A LA PRESENTATION DU SCENARIO SANS SAGE

Le pourcentage d'artificialisation des sols

Pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le pourcentage d'artificialisation des sols de 3% mentionné dans le scénario sans SAGE apparaît relativement faible. L'Agence identifie un pourcentage de tendance « naturelle » d'artificialisation de 2%, en dehors de la prise en compte de la dynamique des projets urbains, très forte sur le territoire du SAGE. Le pourcentage d'artificialisation des sols en 2030 est donc pour l'Agence bien supérieur à celui indiqué dans le Scénario sans SAGE. Pour information, les données utilisées dans le Scénario sans SAGE sont issues des hypothèses prises par le Schéma Directeur du SIAAP, admis et validé par la DEA.

2. PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES DE LA COMMISSION THEMATIQUE AMENAGEMENT ET RISQUES LIES A L'EAU ; ET DEBAT

Gaëlle Chevillotte – cabinet ASca, a exposé les règles du jeu des travaux en atelier et les propositions d'hypothèses contrastées. Ces dernières sont volontairement très archétypales, et ont pour objectif de positionner le SAGE par rapport aux 3 enjeux du diagnostic spécifiques à la commission thématique Aménagement :

- la maîtrise des risques liés à l'eau ;
- la redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau ;
- la réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques.

Il s'agit ici de proposition d'hypothèses dont l'objectif est d'explorer l'ensemble du champ des possibles : comment faire mieux ou autrement qu'aujourd'hui, avec éventuellement des objectifs plus ambitieux que ceux portés par le cadre législatif et réglementaire actuel ? Ce travail permet de donner à voir un / plusieurs futur(s) souhaitable(s), avec des hypothèses de progrès.

Les hypothèses présentées ne sont donc pas des esquisses de scénarios, mais des produits intermédiaires qui permettront de définir des dimensions stratégiques, dont la combinaison aboutira aux scénarios stratégiques.

Ces hypothèses contrastées ont été définies à partir des principaux constats posés dans le diagnostic :

- Des fonctions à réconcilier : hydrologie, paysage et écologie
- Le ruissellement : un des principaux facteurs déclassant de la qualité de l'eau
- Le risque hydrologique
 - ✓ Un enjeu localisé mais qui concentre la demande sociale et politique,
 - ✓ Une aggravation possible : urbanisation future X changement climatique,
 - ✓ Un risque qui reste majeur pour les événements exceptionnels.
- Le lien eau-cadre de vie
 - ✓ Une demande latente à révéler en dehors des « spots », dans un contexte marqué par des paysages discontinus, diffus, très liés à des infrastructures / ouvrages eau,
 - ✓ Voire une hostilité à surmonter ?
 - ✓ Une nature nécessairement « sociale » : la dimension paysage incontournable.
- Une trame bleue historiquement et tendanciellement malmenée dans la transformation du territoire

PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES : QUEL REFERENTIEL LE SAGE PORTE-T-IL POUR PENSER L'AMENAGEMENT ?

- **H1 : un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques**
 - ✓ Une approche qui pense l'aménagement **d'abord** à partir de la gestion des ruissellements et du risque hydrologique ;
 - ✓ Une intégration des enjeux paysagers et de la question des continuités écologiques à partir de cette entrée hydrologique ;
 - ✓ Des compétences et partenariats principalement ancrés dans le monde technique de l'eau.

- **H2 : un référentiel d'abord fondé sur l'identité paysagère et écologique de l'eau dans le territoire**
 - ✓ Une approche qui pense l'aménagement **d'abord** à partir de la valorisation paysagère de l'eau et des continuités écologiques : rendre l'eau perceptible et sensible, contribuer au SRCE ;
 - ✓ Une intégration des enjeux hydrologiques à partir de cette entrée ;
 - ✓ Des compétences et partenariats à développer et à construire autour du paysage et de la préservation des milieux.

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES

A la différence des travaux en atelier de la Commission thématique Milieux naturels / Usages récréatifs qui portaient sur 2 hypothèses tranchées sur des choix de gouvernance, l'entrée privilégiée est ici la définition d'un référentiel d'action / feuille de route qui va guider le positionnement de la CLE, les missions de la structure porteuse du SAGE et son articulation avec tous les autres maîtres d'ouvrage qui participent à la démarche.

L'hypothèse 1 – **un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques en termes de quantité et de qualité**, se positionne davantage dans la poursuite des tendances actuelles. Les points de rencontre avec le monde de l'aménagement se feront via les questions hydrauliques (volet quantitatif) et de qualité (le ruissellement étant le paramètre déclassant de la qualité). Les mauvais branchements sont également la cause de médiocre qualité des effluents.

1^{ères} impressions des membres de la Commission vis-à-vis de cette hypothèse : les actions découlant de ce référentiel seront très structurées, pragmatiques, mais très morcelées et traitées uniquement à l'échelle locale.

L'hypothèse 2 - **un référentiel d'abord fondé sur l'identité paysagère et écologique de l'eau dans le territoire**, se positionne davantage en rupture avec les tendances actuelles. Ici la plus-value du SAGE porte davantage sur une vision paysagère et écologique de la trame bleue. Comment l'entrée « paysage / milieux aquatiques » peut-elle participer à la gestion des risques, la redécouverte sociale et paysagère de l'eau et la réconciliation des fonctions hydrauliques / écologiques et paysagères ?

1^{ères} impressions des membres de la Commission vis-à-vis de cette hypothèse : les actions découlant de ce référentiel vont être abordées dans une globalité à l'échelle du cours d'eau.

Entre les 2 hypothèses, les actions, les types d'aménagement, les compétences, le discours et le portage politique vont être sensiblement différents.

Cette entrée par thème prioritaire d'action, le paysage/cadre de vie/écologie OU l'hydrologie urbaine est selon certains membres de la Commission une difficulté : étant donné la nécessité sur ce territoire d'agir sur ces deux volets, le risque est de ne pas réussir à bien distinguer les deux hypothèses. Pour Gaëlle Chevillotte, cette tendance à associer les milieux naturels à la qualité des eaux et à l'hydrologie urbaine est aussi apparue dans les restitutions des groupes de la CT Milieux naturels / usages récréatifs ; et constitue visiblement une spécificité du territoire du SAGE.

La prise en compte d'un référentiel, qu'il soit prioritairement hydraulique ou paysage/cadre de vie/milieus, ne signifie pas pour autant l'absence de croisement entre ces thématiques, l'objectif *in fine* étant la réconciliation des fonctions hydrauliques, paysagères et écologiques. Une des questions qui doit guider le travail en atelier, c'est la façon de réussir cette réconciliation à partir d'un unique thème prioritaire.

A titre d'exemple, les membres de la Commission s'interrogent sur les modalités d'action du SAGE lors d'un projet de découverte de cours d'eau. Si le SAGE s'oriente vers le référentiel hydrologique technique de l'hypothèse 1, la découverte d'un cours d'eau ne pose pas de difficultés majeures. Hors, il y a d'autres attentes – paysagères / cadre de vie quand ce type de projet est mené. Comment les maîtres d'ouvrage pourront-ils greffer ces attentes – non prioritaires du point de vue de la feuille de route du SAGE, mais prioritaires pour les citoyens ?

Autre exemple : dans le cadre de l'hypothèse 1 – hydrologie (quantité / qualité), le ru d'Arra n'étant pas une masse d'eau au sens de la DCE, les actions sur ce ru ne sont donc pas prioritaires. En revanche, dans le cadre de l'hypothèse 2, et du point de vue de l'aménagement / paysage / écologie, des actions sont légitimes et nécessaires pour la restauration et la gestion de ce ru.

3. TRAVAIL EN ATELIER : RESTITUTION DES ATELIERS ET DISCUSSION

2 groupes ont été formés pour le travail en atelier. Le groupe 1 a travaillé sur l'hypothèse 1, et le groupe 2 sur l'hypothèse 2.

3.1. Hypothèse 1 : un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques

*Une approche qui pense l'aménagement **d'abord** à partir de la gestion des ruissellements et du risque hydrologique. L'intégration des enjeux paysagers et de la question des continuités écologiques se fait à partir de cette entrée hydrologique. Des compétences et partenariats sont principalement ancrés dans le monde technique de l'eau.*

GROUPES 1 – RESTITUTION PAR AMPARO MARTAUD – DIRECTRICE GENERALE - SIARE

En 2030, le risque hydrologique et la trame paysagère sont intégrés dans les aménagements. La population a intégré le risque. Elle a changé de vision, et intégré le fait que le risque zéro n'existe pas.

Les actions réalisées en 2030

1/ Un diagnostic territorial de type Schéma directeur, avec un zonage pluvial a été réalisé à l'échelle du SAGE, à partir de l'ensemble des schémas directeurs existants, et éventuellement complété par d'autres documents pour les parties qualité (pas toujours intégrée dans les schémas directeurs) et pour le zonage pluvial (n'existe pas partout en 2015). Des règles vont être édictées à partir de ce diagnostic global.

2/ Un règlement d'assainissement et pluvial homogène, sans être toutefois unique, avec des règles différentes selon les zones : agricoles, imperméables, gypse... En 2015, les règlements d'assainissement sont communaux, avec des prescriptions souvent floues portées par la vision des élus communaux, en fonction de ce qu'ils désirent sur leur territoire. Par exemple, sur certaines communes, les maires ne souhaitent pas de toitures terrasses, ce qui supprime les possibilités de concevoir des toitures végétalisées.

3/ Ce zonage pluvial est intégré dans les PLU / PLUI, ce qui facilite la prise en compte de l'eau par les urbanistes et les aménageurs. Les aménagements intègrent les différentes contraintes / objectifs thématiques, ce qui impose une coordination entre les différents points de vue au sein des

communes entre les différents services, mais également avec le Conseil Départemental, les syndicats, les aménageurs et l'Etat.

Les changements et les efforts qui ont été les plus importants

1/ Pour les grands aménagements : innovation et réconciliation des fonctions hydraulique, paysagère et d'agrément pour réussir le zéro tuyau

La politique générale est le zéro tuyau. Toute l'eau est traitée en surface, malgré les différentes contraintes locales. Les débits de fuite sont réglementés. L'utilisation des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales est généralisée. Par exemple, au lieu de faire un bassin, on va faire des choses plus petites qui ressemblent à des zones humides, sur lesquelles on va pouvoir faire participer les riverains / citoyens.

Pour respecter ces prescriptions, les aménageurs innovent dans leurs projets (nouvelles techniques de gestion des eaux pluviales par exemple), tout en restant rentable. Ce qui signifie qu'ils doivent trouver de nouveaux équilibres financiers (ce type d'aménagement – contrairement aux idées véhiculées – n'est pas forcément plus onéreux) en favorisant à la fois la valorisation paysagère et la gestion multifonctionnelle des espaces.

Cela a impliqué un changement de perception des aménageurs qui doivent dorénavant d'un point de vue réglementaire respecter ces prescriptions, et y trouver leur propre intérêt. Tous les acteurs sont gagnants : les acteurs de l'eau qui voient les bénéfices sur l'amélioration de la qualité de l'eau ; les aménageurs avec des projets d'aménagement plus qualitatif du point de vue de l'eau, des milieux aquatiques et des espaces de ressourcement ; et la population qui bénéficie des espaces valorisés.

L'aménageur a l'obligation de présentation, de concertation et d'explication envers les élus, les services et les riverains.

1/ Pour les petits aménagements : poursuivre la formation et l'information

La gestion de l'hydrologie urbaine est moins avancée, car les équilibres financiers / spatiaux entre les différentes fonctions sont plus difficiles à trouver.

En 2030, les acteurs de l'eau poursuivent les actions de formation et d'information auprès des élus, des aménageurs, des populations...

Il est nécessaire d'informer la population et les aménageurs des conséquences financières d'un manque de gestion des eaux pluviales. Le coût d'une solution corrective est plus important que le coût de la prévention.

Les rôles et grands objectifs du SAGE

- **Rôle de suivi des projets d'aménagement.** Obligation de prévenir le SAGE quand il s'agit de projets d'aménagement important.
- **Rôle de suivi des contrôles de conformité réalisés,** même si ce n'est pas le SAGE qui effectue directement les contrôles. Mise en place de reporting et d'auto surveillance encadrés par le SAGE pour faire remonter les informations, et vérifier si évolutions négatives par rapport aux objectifs d'origine.
- **Rôle de relais pour mettre en relation les différents interlocuteurs du monde de l'eau et de l'aménagement et diffuser les actions exemplaires et expérimentales** sur le territoire du SAGE, et plus largement à l'échelle nationale. D'autres EPCI, SAGE, Département ont innové sur des cas particuliers : sols perméables, en pente, en lien avec une nappe... Chacun a été confronté à des situations particulières. Le SAGE du fait de sa vision très large peut donc servir de relais pour faire monter en compétences les petits aménageurs et avoir au final de solutions bien adaptées pour tout le monde.
- **Rôle de planification / vision d'ensemble des équilibres.** Rôle de garant des solidarités « amont-aval » / zones urbaines-zones rurales (dans la logique de compensation entre territoires). Il a une vision globale de l'eau, et des continuités écologiques du fait de la taille du territoire.
- **Rôle de prescription** à partir du diagnostic territorial global et du zonage pluvial.

Les moyens sur lesquels le SAGE s'appuie

1/ S'appuyer sur la réglementation pour former et informer les aménageurs et les propriétaires

Les règlements d'assainissement, les PLU, les règlements de co-propriétés permettent de garder la mémoire des ouvrages. Des fiches « ouvrages » peuvent également être créées au moment de leur conception pour servir de support au service en charge de l'entretien et/ ou du contrôle des ouvrages. Un ouvrage qu'il soit public ou privé doit être entretenu dans le long terme. Dans les opérations privées, il constitue une charge de propriété. Son utilité et la nécessité de son entretien, et sa gestion se perdent dans les mémoires au fil des années... De la même manière, les espaces réservés à l'infiltration lors d'une opération d'aménagement deviennent constructibles... Ces actions permettent de garder la mémoire hydraulique du territoire.

2/ Renforcer les contrôles de conformité des ouvrages

Les contrôles de conformité des ouvrages vont être élargis aux dimensions paysagères et écologiques. Ils seront réalisés systématiquement au moment des ventes

3/ La création d'une cellule animation qui réunit différents spécialistes

Création d'une cellule qui réunirait des spécialistes dans les domaines de l'urbanisme, de l'écologie, du paysage, juridique pour pouvoir contrôler la compatibilité entre les aménagements réalisés ou prévus et les objectifs du SAGE.

4/ Une police des réseaux assurée à l'échelle intercommunale

En termes de contrôle et de suivi, il faut éloigner de l'échelle communale et de l' élu maire : car de cette manière on évite le traitement au cas par cas.

Les sources de financement

Les subventions, les taxes « eau », telles que GEMAPI.

Le jeu d'acteurs

La commune aujourd'hui c'est « trop petit » pour tout ce qui est décision d'aménagement qui ont des effets importants, et le SAGE c'est « trop grand ». La compétence aménagement doit donc être portée par les communautés d'agglomération, dont le rôle est de vérifier la conformité des aménagements de gestion des eaux pluviales.

Pour la gestion de l'eau, la logique de bassin versant reste pertinente. Les syndicats dans le domaine de l'eau vont acquérir une nouvelle compétence milieux aquatiques. Ils auraient un rôle technique et de contrôle a priori.

Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Qui supporte les coûts ? Quelles sont les tensions à gérer ?

Les gagnants

- **les milieux naturels**, qui bénéficient d'une gestion plus coordonnée (pour éviter les déconvenues à l'issue de la réalisation des projets)
- **la population** se sentirait gagnante :
 - si des efforts de communication et concertation sont menés, notamment sur la culture du risque, ou sur l'écologie (expliquer aux populations qu'un milieu naturel n'est pas un espace vert à tondre à ras régulièrement) ;
 - avec les efforts portés sur l'amélioration du cadre de vie ;
 - financièrement grâce à la clarification des budgets eau et assainissement.

Les perdants

- **les aménageurs**, pourrait se sentir perdants car cela nécessite de changer d'habitude de travail et de vision (concertation, intégration de la dimension eau). Aujourd'hui, les problématiques eau sont réglées facilement par la mise en tuyau... Ce ne sera plus le cas en 2030.
- **les élus** parce qu'ils vont avoir le sentiment de perdre un peu de pouvoir par rapport à la situation en 2015, où ils étaient complètement maître chez eux avec leur PLU, car maintenant PLUI.

Les relations avec les autres commissions thématiques

Avec les CT Qualité et Milieux car il n'est pas envisageable de concevoir un aménagement sans prendre en compte l'espace qui l'entoure...

SLOGAN : PAS DE SAGE, PAS D'EAU !

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION DU GROUPE AYANT TRAVAILLE SUR L'HYPOTHESE 1 – Un référentiel technique

Les éléments qui ont été débattus et/ou qui ont retenus l'attention des membres de la Commission :

- la nécessité de ne pas rajouter une couche administrative supplémentaire, pour ne pas perdre en visibilité du point de vue des collectivités territoriales et des aménageurs ;
- le rôle d'organisation et de coordination du SAGE, notamment sur les contrôles de conformité. Le SAGE ne fait pas « à la place » des structures qui ont la compétence, il accompagne, en diffusant notamment les bonnes pratiques (guide ?) ;
- un rôle majeur de concertation et de communication pour impliquer davantage la société civile dans les projets d'aménagement ;
- la nécessité de développer des argumentaires sur le plan économique pour justifier la manière dont on envisage la gestion de l'eau, un élément relativement nouveau de justification du monde de l'eau par rapport au monde de l'aménagement.

En synthèse : Un sage planificateur via une réglementation ambitieuse, il suscite l'innovation technique. Les thématiques paysages et milieux sont intégrées via l'expertise et le conseil de la cellule technique du SAGE.

3.2. Hypothèse 2 : un référentiel d'abord fondé sur l'identité paysagère et écologique de l'eau dans le territoire

*Une approche qui pense l'aménagement **d'abord** à partir de la valorisation paysagère de l'eau et des continuités écologiques : rendre l'eau perceptible et sensible, contribuer au SRCE. Les enjeux hydrologiques sont intégrés à partir de cette entrée. Des compétences et partenariats sont à développer et à construire autour du paysage et de la préservation des milieux.*

GRUPE 2 – RESTITUTION PAR VERONIQUE LANIER – CHARGÉE D'ETUDES HYDRAULIQUES A LA DEA DU DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Volonté politique de faire du paysage et de l'écologie un facteur majeur de l'aménagement.

Volonté politique forte en termes d'écologie et de paysage, mais les membres de l'atelier se sont interrogés sur le portage de tels projets : quelle structure, quels acteurs ?

Les actions réalisées en 2030

- **Le bassin du bois d'Orville** est réalisé grâce à une synergie des compétences hydrauliques, écologiques et paysagères. Ce projet est parti d'une volonté locale de fédérer plusieurs acteurs pour réconcilier ces 3 fonctions.
- **La Vieille Mer est découverte dans le parc de la Courneuve et sur quelques tronçons à Saint-Denis.** Si elle n'est pas réouverte partout, elle est lisible dans le paysage urbain sur l'ensemble de son parcours.
- **Le Dôme ARENA est réalisé à Sarcelles.** Dans les solutions compensatoires du projet figure la découverte du petit Rosne.
- **Le projet Aérolians dans la vallée du Sausset est bien avancé** (avec la présence d'un jardin paysager), malgré les contraintes hydrauliques très fortes. Les acteurs gardent en tête qu'il ne faut « griller » la capacité hydraulique du Sausset en 2015, d'autres aménagements à l'amont du bassin versant peuvent être réalisés dans les années à venir.
- **Le projet du Triangle de Gonesse est réalisé**, et l'EPA Plaine de France est garante de sa qualité urbaine et environnementale.
- **L'Ecoquartier de Bouffémont, en bordure du Petit Rosne, est réalisé.**
- **Les problèmes de ruissellement au sein de la ZAC de logement à Fontenay en parisis sont résolus** grâce notamment à des techniques douces dans les espaces agricoles (haies...). Un

nouveau barrage est construit et valorisé d'un point de vue paysager (celui qui existe en 2015 fonctionne mal en lien avec son manque d'entretien).

Ces projets sont pour l'essentiel localisés à l'amont des bassins versants. En 2030, il faudra veiller à poursuivre les efforts sur l'aval.

En 2030, l'avancement de l'ensemble de ces projets a poussé les acteurs à renforcer la dynamique de mise en conformité des branchements, un postulat nécessaire pour remettre l'eau à ciel ouvert et la valoriser dans le paysage. Les projets de redécouverte accélèrent la mise en conformité des branchements.

En 2030, les acteurs protègent davantage les berges, grâce à une réglementation et un zonage spécifique (interdiction de construire, plantation...).

Les moyens sur lesquels le SAGE s'appuie

1/ La poursuite et l'accélération des efforts qui sont fait en 2015 pour limiter le ruissellement (notamment des petites pluies). Les nouvelles surfaces imperméabilisées ne doivent pas générer un surplus d'eau ruisselé : zéro rejet jusqu'à 8 mm.

2/ La poursuite de l'optimisation du fonctionnement des ouvrages existants avec un double objectif de lutte contre les inondations et de lutte contre la pollution des milieux naturels.

3/ Une réglementation ambitieuse (PAGD du SAGE) vis-à-vis de l'urbanisme

4/ Un accompagnement des collectivités à la rédaction des documents d'urbanisme, et à la mise en œuvre des CDT. Faire du SAGE un accompagnateur incontournable des CDT

5/ S'appuyer sur les outils paysage et milieux, de type trame verte et bleu, SRCE...

6/ Elaborer un référentiel paysager partagé par tous les acteurs du territoire, qui sera diffusé grâce à un portage politique fort. Le SAGE n'hésite pas à aller à la confrontation pour porter son référentiel paysage. Cela nécessite un élu « fort » qui réussira à s'imposer dans le monde de l'aménagement, où il n'est pas forcément légitime.

Les sources de financement

Identiques à 2015 ; avec des subventions paysage et biodiversité de la Région + des subventions de l'agence de l'eau.

Le rôle du SAGE

- **Cellule de conseil** : le SAGE peut aider chaque commune ou EPCI à rédiger ces schémas directeurs d'assainissement, être présent à chaque étape, diffuser sur les modes d'entretien des ouvrages, sur le moyen de les recenser.
- **Cellule paysage**
- **Centre ressource et de formation pour créer une culture commune** : Rôle de diffusion des bonnes pratiques (sur le territoire du SAGE et en dehors) auprès des collectivités (élus, services eau, urbanisme – planification et opérationnel, espaces verts...). Le SAGE pourrait servir de relais entre collectivités et aménageurs, et mettre en place des formations à l'écologie et au paysage.

Qui est capable de porter cette volonté politique forte ?

Portage politique du référentiel paysager => nécessite un élu fort issu du monde de l'aménagement. Cela pose la question de la légitimité de la CLE.

L'EPA est à la croisée des compétences hydrauliques, paysages, écologie. Mais son périmètre ne recouvre pas l'ensemble du SAGE.

Beaucoup de prescriptions indirectes sur le paysage mais peu de prescriptions directes « paysage » imposées aux aménageurs.

Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Qui supporte les coûts ? Quelles sont les tensions à gérer ?

Les gagnants

- **Les citoyens** pour amélioration globale du cadre de vie, + amélioration gestion eaux pluviales et la diminution des risques inondation.
- **Les aménageurs** : ils peuvent communiquer sur leur projet et ainsi le valoriser, faire aussi bien avec un budget équivalent.

Les perdants

Les gestionnaires des espaces verts, car on va augmenter les surfaces, mais pas les budgets. Ils devront innover dans la gestion d'espaces verts moins coûteuse.

Des tensions inévitables : des acteurs qui ne partagent pas les mêmes objectifs et qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, sont associés sur les mêmes projets / espaces ; notamment avec le monde agricole.

Les relations avec les autres commissions thématiques

Le SAGE doit être capable de mettre en relation tous les acteurs, pas forcément que au moment d'un projet d'aménagement en particulier. Cela peut se faire via l'organisation de journées de formation...

SLOGAN :

- **POUR UN BIEN ETRE, PERENISEZ L'ESPACE VERT REDECOUVERT**
- **FAIRE TRAVAILLER ENSEMBLE DES ACTEURS QUI N'ONT PAS L'HABITUDE DE TRAVAILLER ENSEMBLE**
- **UN SAGE A GEOMETRIE VARIABLE : CONSEIL, DECISIONNAIRE SUR DES PROJETS PARTICULIERS**
- **COMPROMIS A TROUVER ENTRE DIFFERENTS ACTEURS SUR DES MEMES ESPACES**

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION DU GROUPE AYANT TRAVAILLE SUR L'HYPOTHESE 2 – Un référentiel paysages / milieux

Les éléments qui ont été débattus et/ou qui ont retenus l'attention des membres de la Commission :

- **Les difficultés de recensement, de fonctionnement et d'entretien de toutes les techniques de gestion des eaux pluviales.**
- Des débats sur l'échelle d'action des projets. Pour mobiliser les acteurs, il faut penser et agir à l'échelle locale, tout en conservant une vision globale de la cohérence du territoire. Le portage d'un projet à l'échelle locale est une des clés de sa réussite. Eric Chanal – Directeur du SIAH, souligne le risque de laisser trop de marge de manœuvre au pouvoir local, avec l'éventualité de se heurter à des problématiques d'emplois qui seront prioritaires à l'échelle locale par rapport aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de valorisation des paysages de l'eau. Le seul volet eau toujours traité *a minima* dans les projets est le volet hydraulique pour des raisons de sécurité publique.
- **La nécessité de faire participer à la CLE d'autres collectivités territoriales** pour que le SAGE soit davantage fédérateur.
- **Les outils disponibles pour intégrer le paysage dans les aménagements.** Le SAGE en étant centre de ressource pourrait diffuser les retours d'expérience. Un cahier des prescriptions architectural, urbanistique et paysagère peut s'imposer par exemple à un projet, et mettre en œuvre des règles sur le paysage, l'urbanisme et l'environnement. Le SAGE peut porter la déclinaison du SRCE à l'échelle locale, en s'appuyant notamment sur les travaux d'élaboration de trame verte et bleue de l'EPA Plaine de France. **Il est important d'accompagner les acteurs jusque dans la traduction opérationnelle des objectifs du SAGE. Il y a peu de prescriptions concernant directement les paysages dans les PAGD, mais la plupart des prescriptions portant sur les autres thématiques ont des conséquences paysagères importantes.**
- **Le référentiel paysages / milieux ne parle pas aux acteurs sur le territoire.** Cela ne semble pas au final être une clé pour mobiliser les élus... Les élus sont plus sensibles aux usages de ressourcement / d'agrément de proximité des espaces. Le volet paysage à lui seul n'est pas un facteur suffisant... Peut-être est-ce lié au caractère diffus, peu visible, mal connu, peu identifié comme potentiel de ressourcement des paysages de l'eau ? A titre d'illustration, Lydia Prouvé – Agence de l'eau Seine-Normandie, souligne les travaux menés lors du SAGE

Bièvre. Des objectifs paysagers sont intégrés dans le PAGD, comme celui de faire des zones humides des parties intégrantes du patrimoine paysager. Il est possible de se fixer des objectifs qui contribueraient à ancrer le paysage dans les objectifs généraux du PAGD.

Elle indique en outre que le SAGE peut se positionner sur un référentiel intégrateur des trois fonctions hydrauliques, paysagères et écologiques, et non pas uniquement paysages / milieux.

- **Pour Elisabeth Heyler, paysagiste de l'agence Complementerre, sur ce territoire la lecture du paysage de l'eau est moins classique, plus inhabituelle, moins immédiate** (pas de fleuve fédérateur). Il faut davantage faire le lien avec la mémoire de l'eau, les traces de l'eau dans le paysage, au fil des saisons et des bassins versants. Ici, parler des paysages de l'eau, c'est original, c'est plus subtil, cela ne veut pour autant pas dire qu'il n'y a pas de force. La force est à trouver dans ce patchwork de paysage. Un levier par exemple est celui de l'insertion paysagère des ouvrages hydrauliques.

En synthèse : Un sage au service des acteurs, facilitateur d'échanges, avec un discours intégrateur hydrologie – paysage... avec un portage politique fort. Mais cela est-il conciliable ? Est-ce suffisant face aux acteurs forts de l'aménagement (CDT par exemple) ?

Dans la logique d'un SAGE au service des acteurs, le référentiel est davantage un référentiel de principe. On fait confiance aux acteurs qui existent déjà sur le territoire pour avoir la connaissance des enjeux locaux... or il s'agit principalement des trois structures porteuses du SAGE, qui portent davantage les problématiques hydrologiques, que paysages / milieux.

4. SYNTHÈSE ET CONCLUSION DE LA JOURNÉE

En synthèse, Gaëlle Chevillotte du cabinet ASCA a souligné des points de convergence entre les exposés :

- les rôles d'accompagnement du SAGE, d'observatoire et d'évaluation pour organiser l'autosurveillance sont revenus dans les deux groupes ;
- le rôle de porteur et de maîtrise d'ouvrage du SAGE a été très peu mis en avant.

Une interrogation demeure sur la possibilité de concilier un portage politique fort avec un rôle de facilitateur d'échanges... il s'agit de deux postures stratégiques différentes, que les acteurs auront à choisir lors des travaux ultérieurs.

A l'issu des commissions thématiques

Le groupement va procéder à l'analyse transversale des 3 commissions thématiques, pour dégager les éléments stratégiques quant à la future stratégie du SAGE, en distinguant :

- **les éléments impératifs** qui s'imposent aujourd'hui, et qui seront forcément au centre de la future stratégie du SAGE : il s'agit des passages obligés, le « socle » du SAGE ;
- **les dimensions de choix dont dispose la CLE pour définir sa future stratégie**, en insistant sur leurs implications aussi bien techniques, que politiques ou organisationnelles : il s'agit des « dimensions stratégiques » du SAGE.

Ces éléments seront transmis au Bureau sous la forme d'une note mi-juin, pour une présentation fin juin. Le Bureau se réunira à nouveau en septembre pour choisir les combinaisons stratégiques. Une évaluation financière des différentes combinaisons stratégiques sera réalisée à l'automne, pour une présentation à la CLE en fin d'année.

Liste des participants de la Commission « Aménagement » - 29 mai 2015

NOM	STRUCTURE/FONCTION
M. Gilles MENAT	Vice-Président de la Commission « Aménagement », Adjoint au Maire de Baillet-en-France
M. Bilel AFRIT	Chargé de mission assainissement – DRIEE Service SESS
M. Christophe BOYER	Chargé de mission police de l’eau – secteur département 93 – DRIEE Service Police de l’eau
Mme Faustine BRIOT	Adage Environnement
M. Laurent CABRERA	Directeur infrastructure – Mairie de Garges
M. Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
Mme Gaëlle CHEVILLOTTE	AscA
Mme Sophie GARNIER	Chargé de projets – Communauté d’agglomération Roissy Porte de France
Mme Carole HELLEC	Responsable Aménagement – Ville de Garges
Mme Elisabeth HEYLER	Complementerre
Mme Véronique LANIER	Chargée d’étude –Service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (CD93)
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d’Enghien-les-Bains
Mme Lydia PROUVE	Chargée de projets politique territoriale - AESN
M. Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme de la DEA 93 – CD93
M. Marc SATIN	ADAGE Environnement
Mme Aline ZINI	Responsable des ressources thermales – Mairie d’Enghien-les-Bains
Mme Miliça VASIC	Responsable technique des projets d'aménagement – EPA Plaine de France

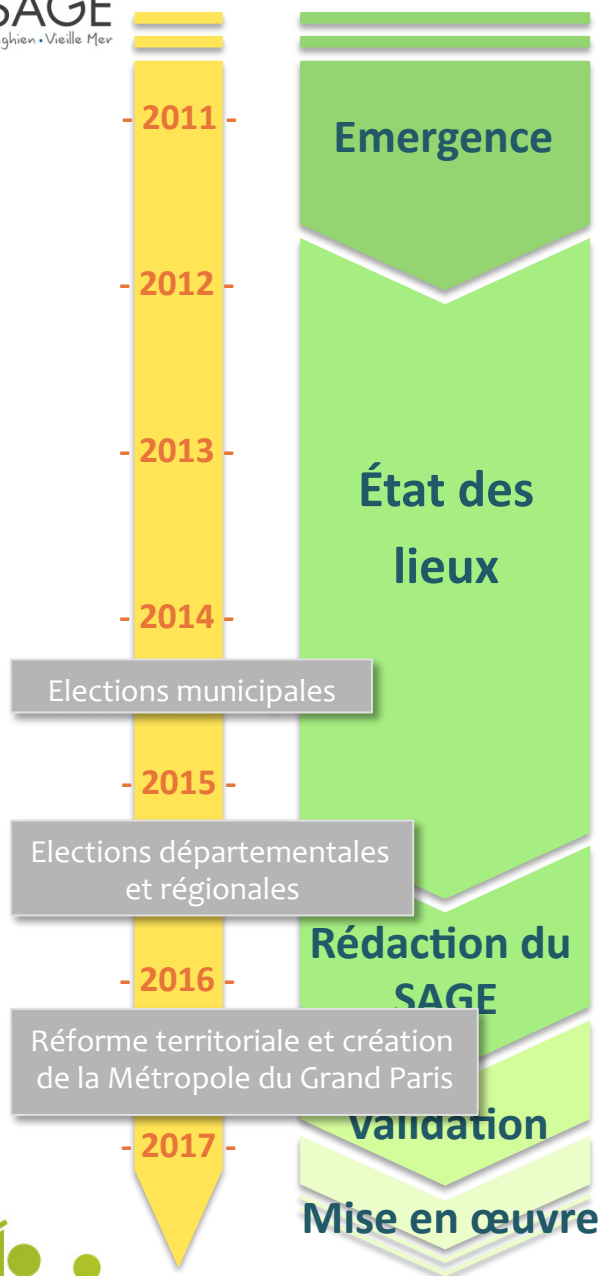
Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE

Croult Enghien Vieille Mer

Phase : Tendances et Scénarios

CT Scénarios thématiques

Commission Aménagement - 29 mai 2015



- 2004-2006 : Emergence politique du SAGE
- 2007-2009 : Dossier préliminaire
- 2009-2011 : Consultation des collectivités et du Comité de bassin
- 👉 11 mai 2011 : Arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE
- 👉 07 septembre 2011 : Arrêté préfectoral de composition de la CLE



- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- Règlement
- Rapport environnemental
- Mise en consultation du projet de SAGE
- Procédure d'enquête publique
- 👉 Approbation du SAGE par arrêté préfectoral



- **Une journée de travail consacrée à la construction de scénarios thématiques contrastés**
- **3 séquences**
 - **Jusqu'à 11h00** : Lancement de l'exercice
 - Cadrage méthodologique
 - Rappel du diagnostic et exposé du scénario « sans SAGE »
 - **11h - 14h45** : Travaux en sous-groupes
 - **14h45 - 16h30** : Restitutions en plénière et discussion

La phase tendances et scénarios : une démarche prospective

- Objectifs de l'ensemble de la phase : construire des **scénarios contrastés** pour poser le choix ultérieur de la stratégie du SAGE
- Envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic
- Faire émerger une vision d'ensemble à long terme, cohérente et lisible, pour donner à voir la plus-value du SAGE
- Clarifier et poser les choix locaux pour mobiliser les acteurs
- Distinguer la phase d'analyse de la phase de décision

La démarche d'ensemble de la phase tendances et scénarios

- Établissement d'un « **décor territorial tendanciel** » à partir des tendances révélées par le récit rétrospectif
- Scénario « **sans SAGE** »



Quelles conséquences pour l'eau d'une évolution « tendancielle » du territoire, sans modifier la gestion actuelle ? => un scénario de référence pour la suite : faire mieux !

- Scénarios contrastés thématiques



Pour chaque thème : quel champ des possibles ? Sur quoi a-t-on prise ? Quelles options techniques, organisationnelles, institutionnelles, ... ?

- **Analyse transversale** : identification du « socle » et des Dimensions Stratégiques d'ensemble (DS)



Le « socle » : quels éléments incontournables qui s'imposent à la stratégie du SAGE ? Quelles conséquences pour le SAGE ?
Les « DS » : quels choix ouverts pour la CLE ? Quels contrastes entre stratégies ?

- Formalisation des **scénarios stratégiques** du SAGE



Le scénario « sans SAGE »

Pourquoi un scénario « sans SAGE » »

- Principe : envisager ce qui se passerait si l'on ne faisait rien de plus qu'aujourd'hui en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Anticiper les tendances qui s'exercent sur le territoire et leurs conséquences à gérer sur l'eau et les milieux aquatiques
- Constituer un référentiel pour mesurer la plus-value du SAGE

Le scénario « sans SAGE » n'est pas le plus probable !
Un produit utile pour réfléchir à la future stratégie du SAGE

Le scénario « sans SAGE » 2015-2030

Le contexte économique national ; le changement climatique

Aménagement du territoire	Société	Politiques de l'eau
Croissance urbaine et planification territoriale : Grands projets d'aménagement Infrastructures de transport	Demande sociale de cadre de vie et loisirs de proximité	Cadre général des politiques de l'eau, au niveau bassin, France, Europe
Systèmes agricoles Industries	Mobilisation des collectivités locales et vigilance de la société civile	

1. Evolution du décor territorial
2015-2030



2. Evolution des enjeux du diagnostic
à l'horizon 2030

Le scénario «sans SAGE»

Rappel des enjeux à traiter dans les scénarios thématiques

- Les risques liés à l'eau
- La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau
- La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques



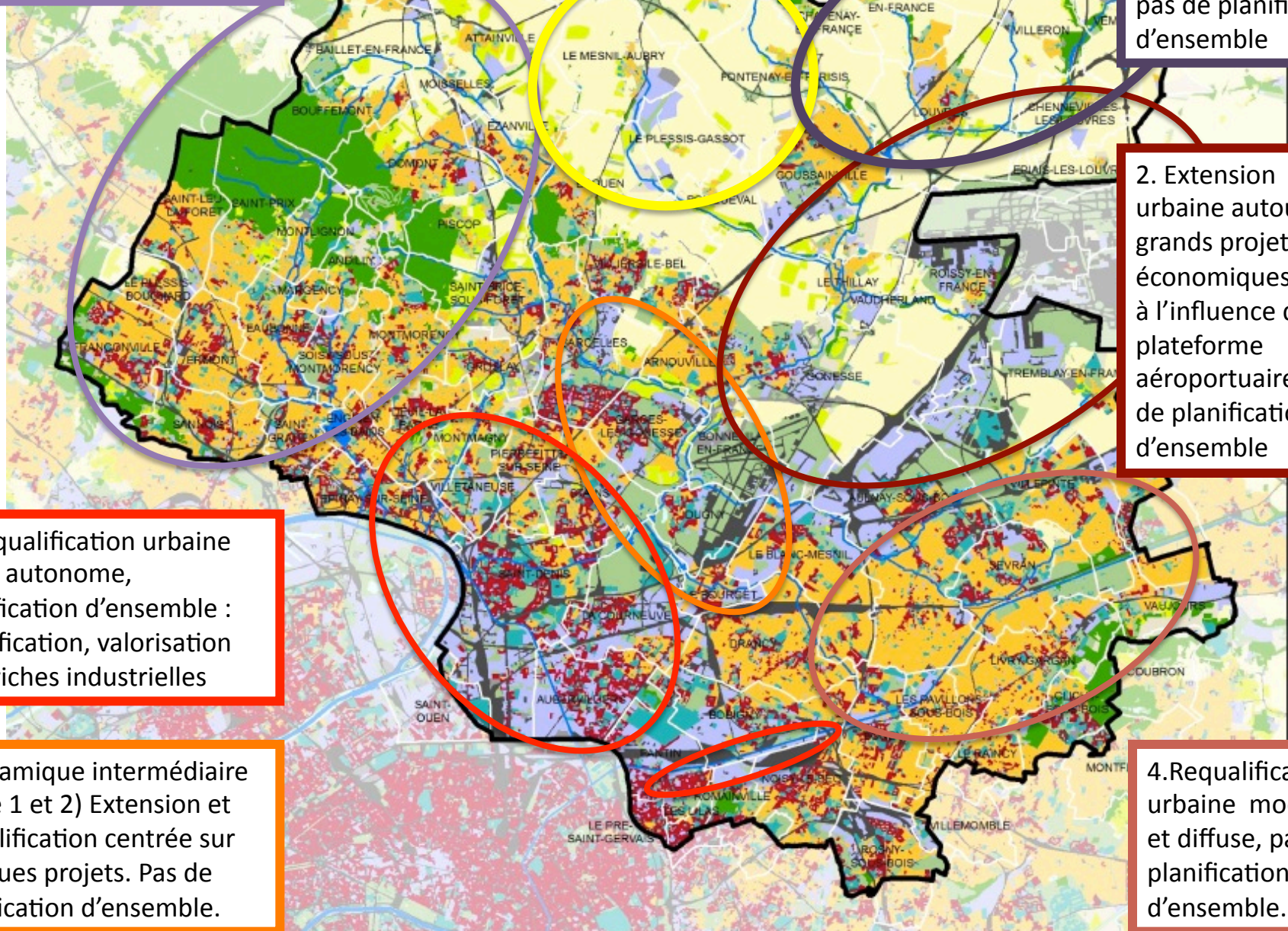
Le décor territorial

- **2015-2030 : une transformation continue du territoire prolongeant les dynamiques passées**
- **En 2030, des territoires toujours en chantier ou « en attente » : les projets n'avancent pas tous au rythme programmé (contraintes techniques, budgétaires, politiques)**
- **Des dynamiques variables selon les secteurs permettant au total l'accueil d'environ + 340 000 habitants en 2030 (+ 20% / 2009)**
- **Un développement qui ne répond qu'en partie aux orientations du SDRIF et du SRCE : la prise en compte des milieux naturels en tension défavorable face à l'impératif de construction**
- **Sur les plateaux agricoles : diminution des surfaces (10% à 20% de perte) et prise en compte a minima des enjeux environnementaux par le monde agricole**

5. Extension sur zone agricole/requalification urbaine importante et peu planifiée

7. Zone agricole intensive entamée sur ses marges mais toujours bien ancrée

6. Extension urbaine sur zone agricole autour de bourgs « ruraux », pas de planification d'ensemble



1. Requalification urbaine forte, autonome, planification d'ensemble : densification, valorisation des friches industrielles

2. Extension urbaine autour de grands projets économiques liés à l'influence de la plateforme aéroportuaire - pas de planification d'ensemble

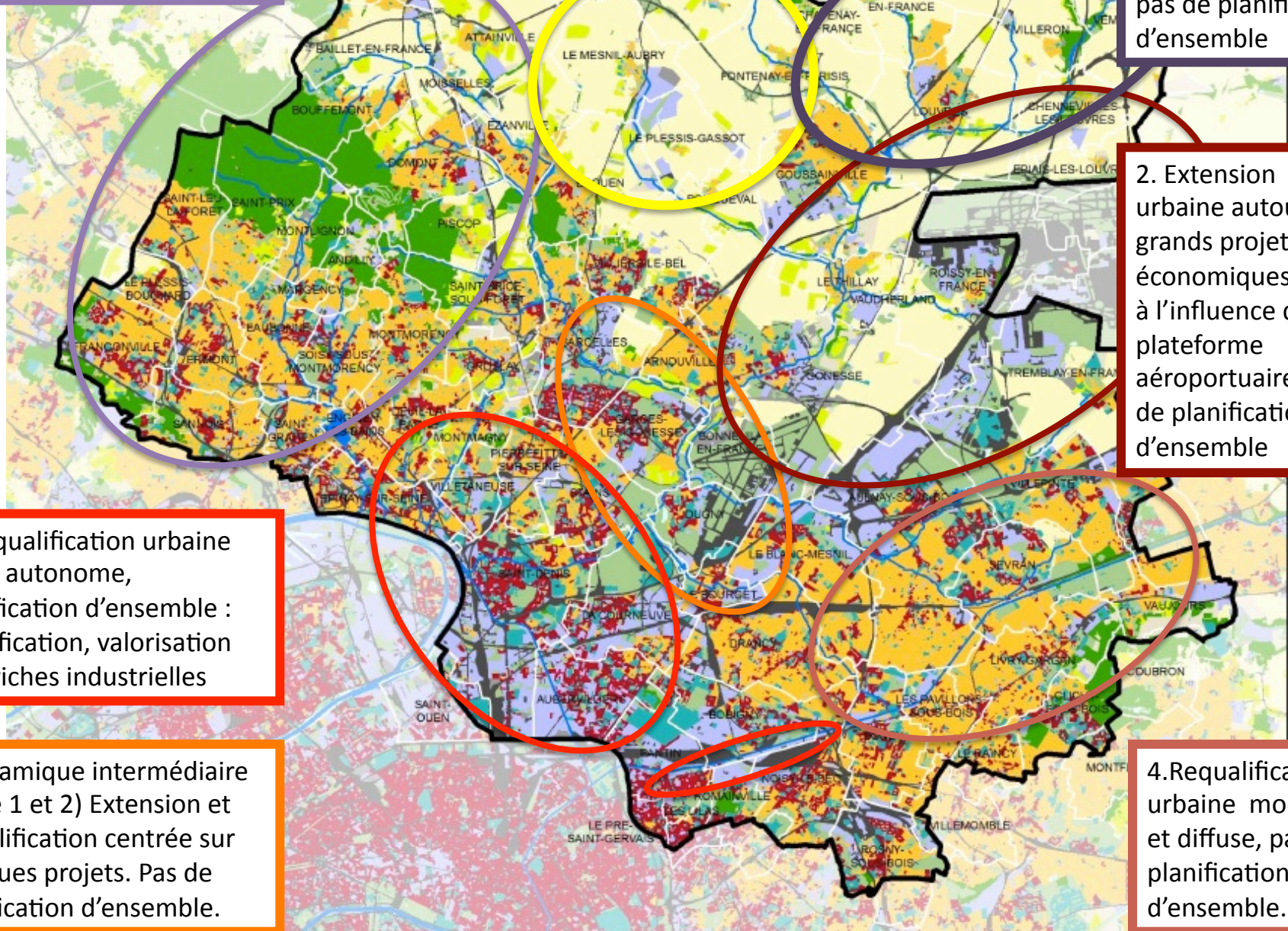
3. Dynamique intermédiaire (entre 1 et 2) Extension et requalification centrée sur quelques projets. Pas de planification d'ensemble.

4. Requalification urbaine modérée et diffuse, pas de planification d'ensemble.

5. Extension sur zone agricole/requalification urbaine importante et peu planifiée

7. Zone agricole intensive entamée sur ses marges mais toujours bien ancrée

6. Extension urbaine sur zone agricole autour de bourgs « ruraux », pas de planification d'ensemble



1. Requalification urbaine forte, autonome, planification d'ensemble : densification, valorisation des friches industrielles

3. Dynamique intermédiaire (entre 1 et 2) Extension et requalification centrée sur quelques projets. Pas de planification d'ensemble.

2. Extension urbaine autour de grands projets économiques liés à l'influence de la plateforme aéroportuaire - pas de planification d'ensemble

4. Requalification urbaine modérée et diffuse, pas de planification d'ensemble.

Evolutions sociologiques

- Une demande forte pour des loisirs de proximité : baisse du pouvoir d'achat qui limite le budget « loisirs/ vacances » des ménages
- Des demandes relayées par certaines collectivités et intégrées dans les projets d'aménagement : l'interface eau/cadre de vie peu investie
- Une vigilance associative qui se focalise sur les grands projets structurants faute d'un maillage suffisant du tissu associatif local

Les politiques de l'eau

- La peur du contentieux DCE : un aiguillon pour les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau
- Le budget eau des collectivités : des engagements sous contrainte financière malgré l'évolution de la gouvernance « eau »
- L'implication des collectivités dans la gestion des MA : une gouvernance morcelée, peu de priorités financières
- Des grands MO (SIAH, SIARE, DEA) toujours présents mais avec des budgets au mieux stable et des priorisations sous influence de l'aménagement

Conséquences sur l'eau eau et les milieux aquatiques

1. La qualité de l'eau et de la ressource

L'atteinte des objectifs DCE en 2027 : pas d'évolution nette/2015

Petit Rosne	2015	2021	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogati on 2027	Non atteint	Non atteint
Etat chimique	Dérogati on 2021	Non atteint	Non atteint

Ru Montlignon	2015	2021	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogati n 2027	Non atteint	Non atteint
Etat chimique	Dérogati n 2021	Non atteint	Non atteint

Croult amont	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogati on 2027	Non atteint
Etat chimique	Dérogati on 2027	Non atteint

Chevelu hydrographique
GE Croult-Enghien-Vieille Mer

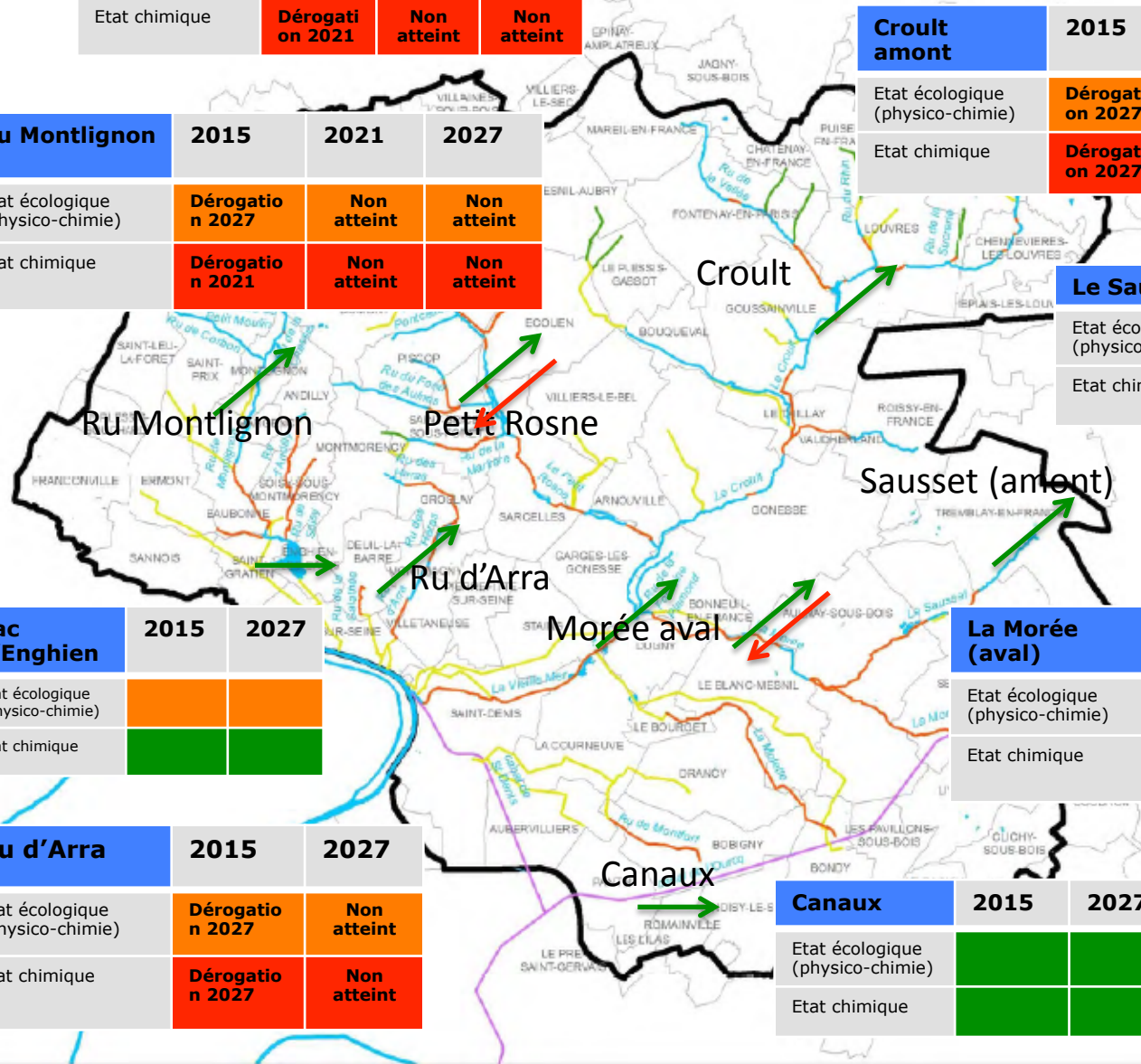
Le Sausset	2015	2021	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogati on 2027	Non atteint	Non atteint
Etat chimique	Dérogati on 2027	Non atteint	Non atteint

Lac d'Enghien	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)		
Etat chimique		

La Morée (aval)	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogati n 2027	Non atteint
Etat chimique	Dérogati n 2027	Non atteint

Ru d'Arra	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogati n 2027	Non atteint
Etat chimique	Dérogati n 2027	Non atteint

Canaux	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)		
Etat chimique		



- Cours d'eau enterrés
- Réseau "pluvial" principal
- Principaux talwegs secs



Conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques

Les usages, les milieux naturels et les paysages

- **Pas d'incitation forte pour la mise en œuvre du SRCE**
 - Des déclinaisons locales de la TVB mais qui se heurtent à des arbitrages locaux défavorables
 - Une vigilance associative insuffisante face à une problématique diffuse
- **Une meilleure intégration dans les secteurs urbains bénéficiant d'une planification territoriale à une échelle intercommunale**
 - Des projets qui se pensent toujours en lien avec une valorisation sociale et paysagère
- **En 2030, un réseau écologique discontinu avec une fonctionnalité écologique d'ensemble faible**
 - Plus développé en zone urbaine qu'agricole
 - Reposant sur un patchwork d'espaces plus qu'une logique de réseau

La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

- La nécessité de **renouveler le cadre de vie** pour un des territoires les plus peuplés d'Ile de France : un portage politique toujours présent
- **L'eau : un potentiel d'aménité** en termes d'espaces de ressourcement et de trames paysagères **peu identifié**
- **Un manque de relais politique et dans la société civile** pour soutenir les projets impulsés par les services techniques les plus en avance sur ce sujet

Conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques

Les risques hydrologiques

- **Un risque globalement maîtrisé ...**
- **...mais des aggravations localisées**
 - Augmentation de l'artificialisation des sols (+3%) et prise en compte insuffisante de la question du ruissellement dans les aménagements
 - Des préconisations pas toujours respectées, un entretien des ouvrages privés dans le temps qui peut faire défaut
- **Une préoccupation toujours forte des élus et populations**
 - Renforcée par quelques évènements pluvieux majeurs

Conclusion : en l'absence de SAGE, quelles évolutions des enjeux intégrateurs ?

- Un scénario sans SAGE qui ne permet pas de modifier le lien à l'eau historiquement dégradé tant du point de vue des populations que des élus
- Des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères rarement mises en synergie
- Un manque de vision stratégique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Commission Aménagement

**Des hypothèses contrastées
pour entrer en prospective**

Le rôle et le statut de ces hypothèses contrastées thématiques

- **Mener une analyse centrée sur chaque thème de gestion de l'eau**
 - **Considérer des hypothèses « proactives » :**
 - options stratégiques ≠
 - objectifs ± ambitieux
 - **Des hypothèses volontairement archétypales pour explorer jusqu'au bout des possibles**
- ⇒ **Donner à voir des futurs souhaitables**
- ⇒ **Des produits intermédiaires : ce ne sont pas les scénarios du SAGE**

Rappel des enjeux à traiter dans les scénarios thématiques

- Les risques liés à l'eau
- La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau
- La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques

Les points clés du diagnostic et du scénario sans SAGE

- **Des fonctions à réconcilier (hydrologie, paysage, écologie)**
- **Le ruissellement : un des principaux facteurs déclassant de la qualité de l'eau**
- **Le risque hydrologique**
 - Un enjeu localisé mais qui concentre la demande sociale et politique
 - Une aggravation possible :
urbanisation future X changement climatique
 - Un risque qui reste majeur pour les événements exceptionnels
- **Le lien eau-cadre de vie**
 - une demande latente à révéler en dehors des « spots », dans un contexte marqué par des paysages discontinus, diffus, très liés à des infrastructures/ouvrages eau
 - voire une hostilité à surmonter ?
 - Une nature nécessairement « sociale » : la dimension paysage incontournable
- **Une trame bleue historiquement et tendanciellement malmenée dans la transformation du territoire**

Quel référentiel le SAGE porte-t-il pour penser l'aménagement ?

- **H1 : Un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques**
 - Une approche qui pense l'aménagement *d'abord* à partir de la gestion des ruissellements et du risque hydrologique
 - Une intégration des enjeux paysagers et de la question des continuités écologiques à partir de cette entrée hydrologique
 - Des compétences et partenariats principalement ancrés dans le monde technique de l'eau
- **H2 : un référentiel d'abord fondé sur l'identité paysagère et écologique de l'eau dans le territoire**
 - Une approche qui pense l'aménagement *d'abord* à partir de la valorisation paysagère de l'eau et des continuités écologiques : rendre l'eau perceptible et sensible, contribuer au SRCE
 - Une intégration des enjeux hydrologiques à partir de cette entrée
 - Des compétences et partenariats à développer et à construire autour du paysage et de la préservation des milieux

- **Des règles de comportement**
 - Pas de censure
 - Pas d'autocensure
 - Effort d'écoute et de partage du temps de parole
- **Des règles de fonctionnement**
 - Un **gardien du temps** : gestion du temps, rappel régulier de l'avancement du travail
 - Un **rapporteur** : saisi des contributions de chacun sur post-it, placement sur la matrice, relance de la réflexion collective, restitution

Les produits attendus pour l'image 2030

- **Une description de la gestion en 2030 sur un plan technique**
 - Équipements en place ? Usages et pratiques présents ?
 - Dispositifs de gestion (actions techniques, politiques réglementaires, contractuelles, de conseil, de sensibilisation, de financement, ...)
=> *Ne pas hésiter à donner des exemples, situés précisément pour illustrer l'image d'ensemble*
 - Objectifs portés par le SAGE ?
- **Une description en termes de jeu d'acteurs**
 - Qui fait quoi ? Quelles fonctions sont assurées par le SAGE (conseil, mise en œuvre, évaluation, ...) ?
 - Quels sont les moyens sur lesquels s'appuie le SAGE ?
 - Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Qui supporte les coûts ? Quelles sont les tensions ?
- **Un point sur les relations avec les autres thèmes**
 - Quelles conditions de réalisation de cette image pour les autres thèmes ?
 - Quelles conséquences de cette image sur les autres thèmes ?